|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Planification des trois années de la démarche  TÉVA (Transition École – Vie Active)** | | **La démarche**  La démarche de transition de l’école vers la vie active (TÉVA) s’adresse principalement à des élèves dont la transition vers la vie active présente des enjeux particuliers. Il s’agit d’élèves qui ont besoin d’une démarche concertée entre la famille, le milieu scolaire et le milieu de la santé et des services sociaux, autour du plan de services individualisés intersectoriel (PSII) pour assurer le passage le plus harmonieux possible de l’école secondaire vers la vie active. |
| **Les élèves ciblés par la démarche TÉVA répondent aux conditions suivantes :**   * Élève qui quittera l’école secondaire d’ici les trois prochaines années; * Élève ayant une incapacité significative et persistante, présentant des facteurs de vulnérabilité susceptibles d’influer sur ses apprentissages ou son comportement et présentant l’une des conditions suivantes : Une déficience intellectuelle, une déficience motrice ou organique, une déficience langagière, une déficience visuelle, une déficience auditive, un trouble du spectre de l’autisme, un trouble relevant de la psychopathologie\*. * Élève pour qui la sortie du secondaire comporte des enjeux importants, reliés notamment à :   + L’accomplissement d’activités de la vie courante;   + L’accès et au maintien à un premier emploi;   + Et, au besoin, à la poursuite de la scolarisation au secteur adulte ou en formation professionnelle. | | **Diagnostics visés :**   * Déficience intellectuelle légère, moyenne, sévère et profonde * Déficience motrice légère ou déficience organique * Déficience langagière * Déficience motrice grave * Déficience visuelle * Déficience auditive * Troubles envahissant du développement (Un trouble du spectre de l’autisme) * Troubles relevant de la psychopathologie\*   \* Modalités à venir pour cette clientèle. *Si l’élève a des besoins significatifs reliés à des enjeux TÉVA, mais qu’il n’a ni DI ni DP ni TSA, c’est la démarche PSII qui est recommandée.* |
| **Trois ans avant la fin prévue de scolarisation de l’élève au secteur Jeunes** : C’est au milieu scolaire de se questionner annuellement sur la pertinence d’initier une démarche TÉVA pour tous les élèves correspondant à la clientèle ciblée. Si la situation de l’élève ne justifie pas la mise en place d’une telle démarche, l’accompagnement se poursuit selon les besoins de l’élève inscrits dans son PI ou PSII; cependant, si la situation de l’élève justifie la mise en place de la démarche TÉVA, l’école doit entreprendre les actions précisées dans les tableaux suivants.  **Rôles et responsabilités dans l’évaluation des élèves :** Dans le cadre de la démarche TÉVA, lorsqu’une évaluation psychologique (ou autre) est souhaitée, celle-ci sera sous la responsabilité (réalisée) de l’organisation (ou du service) qui manifeste le besoin d’évaluation dans la poursuite de la démarche.  Pour une prise en charge par un professionnel de l’école, il appert que l’élève manifeste des enjeux liés à son parcours scolaire. L’évaluation psychologique doit répondre aux besoins « scolaires » de l’élève ; elle doit être nécessaire à son cheminement scolaire. Si l’évaluation est pour orienter une prestation ou un accès aux services du CISSS, celle-ci sera sous la responsabilité du réseau de la santé et des services sociaux. | | |
| **Les dates importantes de la démarche TÉVA** | | |
|  | **MODALITÉS RÉGIONALES** | **MODALITÉS PROPRES À CHAQUE TERRITOIRE DE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE** |
| En début d’année scolaire  30 novembre  Décembre  1ier mai  15 juin  15 septembre | ***L’ÉCOLE:***   * Identifie les élèves qui bénéficieront d’une démarche TÉVA (AN 1, 2 et 3) * Fait signer le formulaire de consentement * Achemine au Centre de services scolaire la liste des élèves inscrits à la TÉVA et les formulaires de consentement   ***LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE***   * Achemine la liste des élèves inscrits à la TÉVA et le formulaire de consentement au guichet d’accès du CISSS de Chaudière-Appalaches au : guichet.di-tsa-dp-ca@ssss.gouv.qc.ca   ***LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE ET LE CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES***   * Valident **CONJOINTEMENT** la liste des élèves inscrits à la TÉVA (décembre) et détermine la priorisation des nouvelles demandes * Pour chaque élève non connu du CISSS de Chaudière-Appalaches, une demande de services est effectuée par l’école au guichet d’accès à la suite de la rencontre   ***LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE***   * + Complète la cueillette de données concernant les élèves de 21 ans et plus au 30 juin de l’année courante ayant une déficience ou un TSA terminant leur formation générale des jeunes en juin   ***LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE***   * + Transmet au représentant du CISSS de Chaudière-Appalaches le questionnaire complété des élèves de 21 ans et plus au 30 juin de l’année courante   ***LE CISSS de Chaudière-Appalaches***   * Doit avoir intégré les élèves de 21 ans et plus au 30 juin de l’année courante dans un service socioprofessionnel (intégration en emploi, stage ou plateau pour développer l’employabilité, activités de jour, éducation aux adultes (formation professionnelle ou formation à l’intégration sociale) et en faire état au MSSS – Objectif visé de 90 % * Transmet la reddition de compte prévue au MSSS pour les élèves ayant 21 ans ou plus au 30 juin de l’année courante | Tous les documents relatifs à la démarche TÉVA sont déposés sur le site des SÉ au : **www.se-csdn.com** dans la section « Services complémentaires », « Adaptation scolaire », onglet « PI-PSII-TÉVA », onglet « Transition école – vie active ».  **Avant le 15 novembre :**  Le porteur de dossier TÉVA de chaque école achemine par courriel à Kim Roy :   * La « **Liste des élèves inscrits à la TÉVA**» (TÉVA à initier et TÉVA à poursuivre) ; * Une copie du « **Consentement à la communication de renseignements personnels dans le cadre de la démarche TÉVA**» complété et signé\* pour chaque élève pour qui une démarche TÉVA est à initier cette année.   \**Veuillez noter que la signature de l’élève est requise s’il a 14 ans et plus*  **Le 3 ou le 4 décembre** :  Le porteur de dossier TÉVA de chaque école, accompagné de l’enseignant titulaire au besoin, participe à une rencontre avec Kim Roy, Isabelle Rochette (coordonnatrice clinique – direction du programme DI, TSA, DP au CISSS-CA) et une intervenante au Guichet d’accès du programme DI, TSA, DP afin de valider ensemble la liste des élèves inscrits à la TÉVA et déterminer la priorisation des nouvelles demandes.  Pour chaque élève non connu du CISSS, le porteur de dossier école s’assure qu’une **demande de services au CISSS-CA** sera remplie par l’école et acheminée au Guichet d’accès centralisé à la suite de la rencontre. La demande doit également inclure en annexe l’évaluation professionnelle confirmant le diagnostic. (Kim doit vérifier les modalités possibles…)  **En mai-juin :**  Sophie Turgeon, directrice adjointe des Services éducatifs – Adaptation scolaire et services complémentaires, achemine aux directions concernées le questionnaire de reddition de comptes à compléter avant le 15 juin concernant les élèves ciblés TÉVA qui terminent leur scolarisation au secondaire en juin. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AN 1** | **MODALITÉS PROPRES À CHAQUE TERRITOIRE DE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE**  Voici les 3 principaux objectifs visés à l’an 1 par la démarche TÉVA:   * Identifier les élèves pouvant bénéficier d’une démarche TÉVA et recueillir leur consentement ; * Référer l’élève au CISSS-CA si aucun partenaire n’est impliqué auprès du jeune ; * Amorcer une réflexion avec l’élève et ses parents par rapport à la fin de la scolarisation du jeune au secondaire (projet de vie / aspirations, leviers, défis, besoins en lien avec le projet de vie…).   **Liste des documents à utiliser :**   * **Liste des élèves inscrits à la TÉVA** * **Consentement à la communication de renseignements personnels dans le cadre de la démarche de transition École – Vie active (TÉVA)** * **Demande de services au CISSS-CA** *(si aucun partenaire du CISSS-CA n’est impliqué auprès de l’élève)* * **[Portfolio de l’élève](\\\\csnavigateurs.qc.ca\\dfs$\\administratifs\\royk\\Mes documents\\Kim Roy\\PSTableau synthèse thématiques TÉVA II - TEVA\\TEVA\\Documents KIM 2016-17\\4. Grille d'analyse des besoins.docx"Grille d’analyse des besoins uments KIM 2016-17\\3.1 TEVA- Portfolio de l'élève - version élève-famille.docx) (et/ou autres outils au besoin) + version pour les intervenants également disponible** * [**Grille d’analyse des besoins**](file:///\\csnavigateurs.qc.ca\dfs$\administratifs\royk\Mes%20documents\Kim%20Roy\PSII%20-%20TEVA\TEVA\Documents%20KIM%202016-17\4.%20Grille%20d'analyse%20des%20besoins.docx) * [**Tableau synthèse des thématiques TÉVA**](file:///\\csnavigateurs.qc.ca\dfs$\Administratifs\royk\Mes%20Documents\Kim%20Roy\PSII%20-%20TEVA\TEVA\Documents%20KIM%202016-17\Tableau%20synthèse%20thématique%20-%20TEVA.docx) * **Dépliant explicatif pour les parents**   **1re rencontre TÉVA** (habituellement intégrée au PI de l’élève)  **L'école invite l'élève, la famille et les intervenants impliqués auprès de l’élève à recueillir de l’information sur le projet de vie et la situation de besoin du jeune en** :   * présentant le « **Portfolio de l’élève** » (ou autres outils au besoin) – une version pour les intervenants est également disponible ; * complétant et en faisant signer le « **Formulaire de consentement à la communication de renseignements personnels »**; * en remettant aux parents le « **Dépliant explicatif pour les parents** ».   \**La signature de l’élève est requise s’il a 14 ans et plus*  *\* S’il y a plus d’un intervenant du CISSS impliqué auprès de l’élève, l’école invite l’intervenant pivot ; ce dernier a la responsabilité d’inviter son collègue (ex : CRDI ou CLSC) s’il juge qu’il est pertinent qu’il participe également à la rencontre.*  *Entre les 2 rencontres*  **L'école, la famille et les intervenants recueillent et consignent de l’information sur les aspirations (projet de vie) et les besoins de l’élève en** :   * soutenant l’élève dans sa réflexion sur ses aspirations et sur son projet de vie par le biais du « **Portfolio de l’élève** » (et autres outils au besoin) – une **version pour les intervenants** est également disponible au besoin ; * S’il y a déjà un partenaire du CISSS-CA impliqué auprès du jeune, en remplissant la « **Grille d’analyse des besoins** » en prévision de la 2e rencontre.   **2e rencontre TÉVA**  **Toutes les personnes impliquées dans la démarche TÉVA partagent leur analyse systémique des besoins de l’élève en fonction de sa transition (projet de vie) en :**   * partageant une lecture commune des besoins et des aspirations de l’élève à partir du « **Portfolio de l’élève** » et de la « **Grille d’analyse des besoins** » (s’il y a un partenaire du CISSS au impliqué) complétés ; * faisant le bilan des actions réalisées au cours de l’année et en planifiant au besoin des activités pour la période estivale ; * consignant l’information essentielle dans le « **Tableau synthèse des thématiques TÉVA** » (consignation par le coordonnateur) ; * convenant ensemble de la date de la prochaine rencontre (coordonnateur).   *À la suite de la rencontre*  **L’école et les partenaires (s’il y a lieu)** **intègrent les objectifs TÉVA dans leurs PI respectifs** :   * en identifiant des moyens favorisant l’atteinte des objectifs ciblés ; * en favorisant le plus possible la collaboration avec de nouvelles ressources et des partenaires issus de la communauté dans les moyens retenus.   **L’école, l’élève, la famille et les partenaires (s’il y al lieu) mettent en place les moyens ciblés dans les PI de l’élève et les ajustent au besoin.** | |
| **En début d’année scolaire** |
| **L’ÉCOLE initie et coordonne la démarche TÉVA dans le cadre d’une rencontre du PI de l’élève en** :   * Informant l'élève, ses parents et les partenaires, s’il y a lieu, de la démarche et en les amenant à bien s’y préparer; * Faisant parvenir la liste des élèves inscrits à la TÉVA à la Commission scolaire avant le 30 novembre.   **LE CISSS de Chaudière-Appalaches valide et retourne au CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE la liste des élèves TÉVA avec les intervenants déjà identifiés (noms et coordonnées).**  Si aucun partenaire du CISSS de Chaudière-Appalaches n’est impliqué, après validation de la liste, L’ÉCOLE achemine une demande de services via le guichet d’accès centralisé  Tous les élèves pour qui l’école initie une démarche TÉVA sont considérés comme étant à l’an 1 de la démarche, même si la fin de scolarisation au secteur Jeune est prévue avant 3 ans. |
| **Durant cette première année TÉVA** |
| **L’ÉCOLE invite la famille et les intervenants impliqués à soutenir l’élève** dans sa réflexion sur son projet de vie.  Toutes les personnes impliquées dans la démarche TÉVA, dont l’élève, font l’analyse systémique des besoins en fonction de sa transition École – Vie active (projet de vie) |
|  | |
| **AN 2** | **MODALITÉS PROPRES À CHAQUE TERRITOIRE DE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE**  Voici les 3 principaux objectifs visés à l’an 2 par la démarche TÉVA :   * Partager une lecture commune (école – élève/famille – CISSS) des besoins du jeune en lien avec ses aspirations et son projet de vie ; * Prioriser les objectifs TÉVA à travailler conjointement ; * Planifier et mettre en place des activités et des moyens permettant au jeune d’optimiser son potentiel dans les différentes sphères de sa vie en vue de préparer sa transition (soutenir la réalisation des objectifs TÉVA priorisés ensemble).   **Liste des documents à utiliser :**   * **Liste des élèves inscrits à la TÉVA (Mise à jour)** * **Grille d’analyse des besoins (Révision)** * [**Tableau synthèse des thématiques TÉVA (Révision)**](file:///\\csnavigateurs.qc.ca\dfs$\Administratifs\royk\Mes%20Documents\Kim%20Roy\PSII%20-%20TEVA\TEVA\Documents%20KIM%202016-17\Tableau%20synthèse%20thématique%20-%20TEVA.docx)   **Avant le 15 novembre :**  Le porteur de dossier TÉVA de chaque école fait la mise à jour de la « **Liste des élèves inscrits à la TÉVA**» et l’achemine par courriel à Kim Roy.  **Après la rencontre de décembre avec le CISSS :**  Si aucun partenaire du CISSS n’était impliqué à l’an 1, le coordonnateur de la démarche TÉVA (école) achemine un courriel au [guichet.di-tsa-dp-ca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:guichet.di-tsa-dp-ca@ssss.gouv.qc.ca) incluant le nom de l’élève, sa date de naissance et la date de la rencontre TÉVA afin que l’intervenante au Guichet d’accès puisse solliciter un coordonnateur professionnel pour qu’un partenaire participe à la rencontre avec l’école et s’implique auprès de l’élève pour la suite de la démarche. Écrire « TÉVA » dans l’objet du message et s’assurer d’indiquer le nom et les coordonnées de l’intervenant scolaire à rejoindre au besoin.  **1re rencontre TÉVA**  **L’école, l’élève, la famille et les partenaires (s’il y a lieu) poursuivent la démarche TÉVA de l’élève en :**   * révisant l’information consignée dans la « **Grille d’analyse des besoins** » s’il y avait un partenaire du CISSS à l’an 1 ; * en révisant l’information consignée dans le « **Tableau synthèse thématique »** lors du bilan effectué à la fin de l’année scolaire précédence et en y ajoutant les nouveaux objectifs et moyens permettant à l'élève d’optimiser son potentiel dans les différentes sphères de sa vie (consignation par le coordonnateur) ; * convenant ensemble de la date de la prochaine rencontre (coordonnateur).   *\* S’il y a plus d’un intervenant du CISSS impliqué auprès de l’élève, l’école invite l’intervenant pivot ; ce dernier a la responsabilité d’inviter son collègue (ex : CRDI ou CLSC) s’il juge qu’il est pertinent qu’il participe également à la rencontre.*  *Entre les 2 rencontres*  **L’école et les partenaires (s’il y a lieu)** **intègrent les objectifs TÉVA dans leurs PI respectifs en** :   * identifiant des moyens favorisant l’atteinte des objectifs ciblés ; * favorisant le plus possible la collaboration avec de nouvelles ressources et des partenaires issus de la communauté dans les moyens retenus.   **L’école, l’élève, la famille et les partenaires (s’il y a lieu) mettent en place les moyens ciblés dans les PI de l’élève et les ajustent au besoin.**  **2e rencontre TÉVA**  **Toutes les personnes impliquées dans la démarche TÉVA partagent leur analyse systémique des besoins de l’élève en fonction de sa transition (projet de vie) en :**   * révisant le « **Tableau synthèse des thématiques TÉVA** » afin de faire un retour ensemble sur l’atteinte des objectifs ciblés et les moyens mis en place ; * faisant le bilan des actions réalisées au cours de l’année et en planifiant au besoin des activités pour la période estivale.   **L’école et l’intervenant du CISSS conviennent ensemble des modalités de relais quant à la coordination de la démarche TÉVA en vue de la poursuite de la démarche TÉVA en l’an 3. Pour se faire, se référer à l’encadré « Qui est le partenaire le mieux placé pour coordonner le PSII » à la section 2 du « Guide synthèse de la démarche PSII » :**      **Tous conviennent ensemble de la date de la prochaine rencontre.**  *À la suite de la rencontre*  **L’école et les partenaires (s’il y a lieu)** **intègrent les objectifs TÉVA dans leurs PI respectifs en :**   * identifiant des moyens favorisant l’atteinte des objectifs ciblés ; * favorisant le plus possible la collaboration avec de nouvelles ressources et des partenaires issus de la communauté dans les moyens retenus.   **L’école, l’élève, la famille et les partenaires (s’il y a lieu) mettent en place les moyens ciblés dans les PI de l’élève et les ajustent au besoin.** |
|  |
| **L’ÉCOLE revoit annuellement les dates importantes de la démarche TÉVA précisées au recto du présent document.**  **L’ÉCOLE remet à jour la liste des élèves inscrits à la TÉVA et la fait suivre au CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE.**  **Sur réception de la liste des élèves inscrits à la TÉVA, le CISSS de Chaudière-Appalaches identifie un intervenant-pivot et la retourne au CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE.**  **Pour les élèves déjà inscrits ou le nécessitant, L’ÉCOLE planifie et coordonne la démarche TÉVA en :**   * Planifiant la rencontre d’analyse des besoins avec les partenaires, si connu * S’assurant de la participation des partenaires à la rencontre TÉVA.   **Lors de la rencontre de décembre avec le CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE, le CISSS de Chaudière-Appalaches identifie l’intervenant-pivot qui sera au dossier de l’élève.** |
| **Durant l’année scolaire** |
| **L’ÉCOLE, L’ÉLÈVE, LA FAMILLE ET LES PARTENAIRES poursuivent la démarche TÉVA de l’élève en :**   * Intégrant les objectifs TÉVA dans leurs PI respectifs ; * Identifiant des moyens favorisant l’atteinte des objectifs ciblés ; * Favorisant la collaboration avec de nouvelles ressources et des partenaires issus de la communauté (ex.: organismes communautaires, centre d'éducation des adultes, ressources reliées à l'emploi, etc.) dans les moyens retenus ; * Convenant des modalités de suivi et de révision des objectifs ciblés en fonction du projet de vie de l’élève.   **L’ÉCOLE et le CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHESconviennent ensemble des modalités de relais quant à la coordination de la démarche TÉVA en vue de la poursuite de la démarche TÉVA en l’an 3 (se référer au « Guide synthèse de la démarche PSII »).** |

|  |  |
| --- | --- |
| **AN 3 Au plus tard 1 an avant la fin du secondaire** | **MODALITÉS PROPRES À CHAQUE TERRITOIRE DE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE**  Voici les 3 principaux objectifs visés à l’an 3 par la démarche TÉVA:   * Réévaluer et ajuster les objectifs et les moyens permettant à l'élève de mieux se préparer à sa vie active ; * Consolider les liens de partenariat avec les différentes ressources de la communauté en prévision de la sortie du jeune de l'école secondaire (partenaires du réseau de l’emploi, SEMO, partenaires de la communauté, éducation des adultes, ressources en support à la famille, etc.). * Prévoir des modalités pour mettre fin à la démarche PSII-TÉVA et s’assurer du relais du soutien par le CISSS, si nécessaire.     **Liste des documents à utiliser :**   * **Liste des élèves inscrits à la TÉVA (Mise à jour)** * **Grille d’analyse des besoins (Révision)** * [**Tableau synthèse des thématiques TÉVA (Révision)**](file:///\\csnavigateurs.qc.ca\dfs$\Administratifs\royk\Mes%20Documents\Kim%20Roy\PSII%20-%20TEVA\TEVA\Documents%20KIM%202016-17\Tableau%20synthèse%20thématique%20-%20TEVA.docx) * [**Formulaire PSII**](file:///\\csnavigateurs.qc.ca\dfs$\administratifs\royk\Mes%20documents\Kim%20Roy\PSII%20-%20TEVA\TEVA\Documents%20KIM%202016-17\5.%20Formulaire%20PSII-%20version%202016-03-29.docx)   **Avant le 31 octobre :**  La responsable TÉVA du CSS achemine le nom et les coordonnées des porteurs de dossier TÉVA de chacune des écoles secondaires à :   * Marie-Laurence Brouard et Marie -Ève Couture, conseillères pédagogiques au Centre d’éducation des adultes (CÉAN) pour les programmes IS) ; * Sylvie Laquerre, directrice générale au Service externe de main-d’œuvre (SEMO), qui transfèrera ensuite l’information à tous les conseillers SEMO.   **Avant le 15 novembre** :  Le porteur de dossier TÉVA de chaque école fait la mise à jour de la « **Liste des élèves inscrits à la TÉVA**» et l’achemine par courriel à Kim Roy.  **Avant le congé des Fêtes**  Les conseillers SEMO communiquent avec les porteurs de dossier TÉVA de chaque école afin de planifier la tenue d’une rencontre entre un conseiller SEMO et les intervenants scolaires qui ont identifié des élèves TÉVA qui termineront leur scolarisation au secondaire en juin. Ils ciblent ensemble les jeunes qui pourront bénéficier de l’aide du SEMO lors de leur transition vers la vie active et planifient, au besoin, les modalités de participation à la démarche TÉVA de certains élèves.  Il est à noter qu’idéalement **les demandes vers le service SEMO devraient être acheminées au plus tard à la fin du mois de mars.**   * Les coordonnées des conseillers SEMO ainsi que les formulaires à remplir pour une demande de service sont disponibles directement sur le site du SEMO : <http://www.semochaudiereappalaches.ca/fr/nous-joindre/> * Il est important d’être en mesure de prouver l’admissibilité de l’élève au service SEMO en joignant notamment l’évaluation de la psychologue de l’école ou de tout autre évaluation professionnelles que les parents ou l’école pourraient avoir en mains.   Au besoin, les porteurs de dossier TÉVA communiquent avec les conseillères pédagogiques du CÉAN, Marie-Laurence Brouard et Marie-Ève Couture, afin de planifier une rencontre pour présenter les services possibles offerts au CÉAN, discuter des besoins des élèves pour qui une poursuite au CÉAN est envisagée l’an prochain et planifier, au besoin, les modalités de participation à la démarche TÉVA de certains élèves.  **1re rencontre TÉVA**  **Le coordonnateur de la démarche TÉVA (convenu entre l’école et le CISSS lors de la dernière rencontre de l’année précédente – si les modalités de relais quant à la coordination n’ont pas été convenues à l’an 2, l’école poursuit la coordination de la démarche à l’an 3) planifie la rencontre PSII reliée à la TÉVA de l’élève en :**   * s’assurant que les partenaires concernés par la TÉVA de l’élève sont engagés dans la démarche ; * planifiant le déroulement de la 1re rencontre PSII-TÉVA.   **L’école, l’élève, la famille et les partenaires élaborent le PSII relié à la démarche TÉVA de l’élève en :**   * révisant l’information consignée dans la « **Grille d’analyse des besoins** » et dans le « **Tableau synthèse des thématiques TÉVA »** lors du bilan effectué à la fin de l’année scolaire précédence ; * s’assurant que les partenaires concernés par la TÉVA de l’élève sont engagés auprès du jeune et en déterminant les nouveaux partenaires à solliciter (au besoin) ; * consignant dans le « **Formulaire PSII** » l’information reliée aux objectifs et aux moyens ciblés ensemble afin de permettre à l'élève d’optimiser son potentiel dans les différentes sphères de sa vie (*ex: stages scolaires, rencontre avec le SEMO afin de mieux connaitre la réalité du travail, exploration des différents services de loisirs offerts dans sa communauté, développement des habiletés sociales ou fonctionnelles, etc*.) (consignation par le coordonnateur) ; * convenant des modalités de suivi des objectifs ciblés et d’une date de révision (coordonnateur); * rédigeant le PSII et en le faisant parvenir à l’ensemble des personnes impliquées (coordonnateur); * en convenant ensemble de la date de la prochaine rencontre (coordonnateur).   *Entre les 2 rencontres*  **L’école et les partenaires** **intègrent les objectifs et les moyens inclus dans le PSII-TÉVA dans leurs PI respectifs** :   * en favorisant le plus possible la collaboration de nouvelles ressources et de partenaires issus de la communauté dans les moyens retenus et en les invitant à participer à la dernière rencontre, au besoin.   **L’école, l’élève, la famille et les partenaires** réalisent les moyens ciblés dans le PSII et les PI de l’élève et les ajustent au besoin.  **Dernière rencontre TÉVA**  **L’école, l’élève, la famille et les partenaires révisent et ferment le PSII relié à la démarche TÉVA de l’élève en:**   * réévaluant et en ajustant les objectifs et les moyens permettant à l'élève de mieux se préparer à sa vie active (révision du **Formulaire PSII)** ; * consolidant les liens de partenariat avec les différentes ressources de la communauté en prévision de la sortie du jeune de l'école secondaire ; * en prévoyant des modalités pour mettre fin à la démarche PSII-TÉVA et s’assurer du relais du soutien par le CISSS, si nécessaire. |
| **En début de l’année scolaire** |
| **L’ÉCOLE remet à jour la liste des élèves inscrits à la TÉVA et la fait suivre au CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE.**  **L'INTERVENANT DU CISSS de Chaudière-Appalaches prend le relais de la coordination de la démarche TÉVA en cours d’année scolaire en planifiant la rencontre PSII reliée à la TÉVA de l’élève en** **:**   * S’assurant que l’élève a un projet personnel bien défini ; * S’assurant que les partenaires concernés par la TÉVA de l’élève sont engagés dans la démarche. |
| **Durant l’année scolaire** |
| **L’ÉCOLE, L’ÉLÈVE, LA FAMILLE ET LES PARTENAIRES élaborent et réalisent le PSII relié à la démarche TÉVA de l’élève en :**   * Favorisant la collaboration de nouvelles ressources et de partenaires issus de la communauté dans les moyens retenus (ex. : organismes communautaires, centre d'éducation des adultes, ressources reliées à l'emploi, etc.) ; * Optimisant le potentiel de l’élève dans différentes sphères de sa vie (ex.: stages scolaires, possibilités d’emploi d’été, exploration de différents services de loisirs offerts dans sa communauté, etc.).   **L’ÉCOLE, L’ÉLÈVE, LA FAMILLE ET LES PARTENAIRES** réalisent les moyens ciblés dans le PSII et les PI de l’élève et les ajustent au besoin réévaluant et en ajustant les objectifs et les moyens permettant à l'élève de mieux se préparer à sa vie active.  **À la fin de la scolarisation, L’INTERVENANT DU CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES élabore et actualise le plan de transition en collaboration avec les autres partenaires impliqués, l’élève et sa famille**. |

Dernière mise à jour par Kim Roy : 18 septembre 2020